PROCES - VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE POUR LES BOURSES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2016 / 2017

JEUDI 14 avril 2016

Le premier conseil consulaire pour les bourses scolaires au titre de 2016/2017 s'est réuni dans les locaux de l'ambassade le 14 avril 2016 à 10H00.

Etaient présents :

- M. Christian TESTOT, Ministre Conseiller (représentant le Président) (membre de droit)
- Mme Chantal FORLER, Conseiller consulaire élu, Vice-Président, (membre de droit)
- M. Pascal CHAZOT, Conseiller consulaire élu, (membre de droit)
- M. Franck BARTHELEMY, Conseiller consulaire élu, (membre de droit)
- M. Dimitri DEMIANENKO, consul-adjoint, Secrétaire,
- M. André RUCHE, consul-adjoint CGF à Bombay (voix délibérative)
- M. Jean-Pierre FAOU, Proviseur, Lycée Français de Delhi, (voix délibérative)
- M. Guy RAPP, Directeur de l'école primaire, Lycée Français de Delhi, (voix consultative)
- Mme Claire FLEURY, Directrice administrative et financière, Lycée Français de Delhi, (voix consultative)
- M. Nicolas SOKOLOFF, représentant des parents d'élèves au LFD (voix délibérative),
-M. Laurent BIECHE, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant du SNUIPP, (voix délibérative)
- M. Eric PICHON, remplaçant Mme BAGGI (voix délibérative)
- M. Atul SRIVASTAV, agent chargé des bourses scolaires.

Participation par conférence téléphonique sur les dossiers concernant leur circonscription :

-Mme Valérie DARRACQ, Directrice d'Ecole Française internationale à Katmandou, EFIK (voix délibérative)

Etaient absents et/ou excusés et/ou représentés :
- M. François RICHIER, Ambassadeur de France en Inde, Président, (membre de droit)
- M. Bertrand DE HARTINGH, COCAC (voix délibérative)
- Mme Elisa BAGGI, représentante du SNES, Syndicat national des enseignants (voix délibérative

Le Ministre Conseiller souligne la confidentialité des propos tenus pendant cette réunion et informe les membres de la réforme de bourses scolaires à l'étranger :

- le nouveau système est principalement basé sur un quotient réel net des frais de scolarité prenant en compte l'IPPA, indice de parité de pouvoir d'achat. Celle-ci s'élève à 93 à Delhi, à 99 à Bombay et à 63 au Népal.

- le quotient familial réel correspond au revenu net disponible par personne après déduction des frais de scolarité. Autrement dit, c'est donc ce qu'il reste à une famille pour vivre une fois payés les impôts, les charges sociales et les frais de scolarité, et cela par rapport au coût de la vie locale grâce à un indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA).

- Cet indice de pouvoir d'achat est applicable à tous les pays du monde et réactualisé chaque année en fonction du coût de la vie et l'évolution des monnaies.

- le conseil consulaire a toute liberté pour proposer des modulations à la hausse ou à la baisse des quotités, en s'écartant du barème, selon les besoins réels des familles, mais dans le strict respect de l'enveloppe limitative notifiée après le dialogue de gestion. Toute pondération à la hausse doit donc être compensée par d'autres à la baisse.

NEW DELHI

Lycée Français de Delhi

Indice de parité de pouvoir d'achat pour New Delhi : **93**

Seuil de patrimoine :

- Seuil d'exclusion en matière de patrimoine mobilier **: 100 000 Euros**
- Seuil d'exclusion en matière de patrimoine immobilier **: 200 000 Euros**

Cadre budgétaire :

- Enveloppe de référence initiale pour l'année scolaire 2016-2017 : **28 920,00 Euros**
- Enveloppe de besoins basé sur quotité théorique : **66 928,70 Euros**
- Enveloppe de référence définitive et limitative après dialogue de gestion CCB1 : **64 000,00 Euros**
- Enveloppe de besoins basé sur quotité proposée : **57 853,60 €**

Tarifs scolaires :

Les tarifs scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 ont augmenté de 35% par rapport à ceux de l'année dernière. Une note explicative présente les raisons pour cette révision significative :

- 5 185 euros de droits de scolarité en maternelle
- 6 480 euros de droits de scolarité en primaire
- 7 165 euros de droits de scolarité au collège

- 9 650 euros de droits de scolarité au lycée
- 2 000 euros de droits d'inscription pour la 1ère inscription (toutes classes)

NB : Afin de justifier une augmentation de 35% des frais de scolarité et d'inscription du LFD, largement supérieure au taux d'inflation, l'établissement a présenté une note d'information donnant les raisons qui ont imposé cette importante révision à la hausse. La baisse importante des effectifs d'élèves depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 d'une part, et une faible augmentation de 2% des frais de scolarité depuis plusieurs années, bien en dessous du taux d'inflation prévalent durant cette période, d'autre part, sont les principales raisons qui ont contribué à cette décision.

Dossiers reçus lors de la première campagne de bourse scolaire :

- **Renouvellements** : 7 dossiers
- **1ère demande** : 5 dossiers

Récapitulatif des décisions de la CNB1 :

- **Attributions :** 12 dossiers

KATMANDOU

Ecole Française Internationale de Katmandou

Indice de parité de pouvoir d'achat pour Katmandou : **63**

Seuil de patrimoine :

- Seuil d'exclusion en matière de patrimoine mobilier **: 100 000 Euros**
- Seuil d'exclusion en matière de patrimoine immobilier **: 200 000 Euros**

Cadre budgétaire :

- Enveloppe de référence initiale pour l'année scolaire 2016-2017 : **11 130,00 Euros**
- Enveloppe de besoins basé sur quotité théorique : **14 068,04 Euros**
- Enveloppe de référence définitive et limitative après dialogue de gestion CCB1 : **15 000,00 Euros**
- Enveloppe de besoins basé sur quotité proposée : **14 068,04 Euros**

Tarifs scolaires :

Les tarifs scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 :

- 4 700 euros de droits de scolarité en maternelle (journée complète)
- 5 800 euros de droits de scolarité en élémentaire (journée complète)
- 6 000 euros de droits de scolarité en 6ème (CNED)
- 551,48 euros de transport scolaire zone 1

- 612,75 euros de transport scolaire zone 2
- 621,27 euros de demi-pension
- 1 040 euros de droits d'inscription pour la 1ère inscription (toutes classes)

NB : A Katmandou, l'Ecole française de Katmandou (EFIK) rencontre de grosses difficultés financières dues à la baisse des effectifs élèves, conséquence directe du tremblement de terre de l'an dernier et d'un départ massif de familles expatriées dû au risque sismique et aux conditions de vie qui sont devenues difficiles. Elle a terminé l'année scolaire avec des effectifs particulièrement bas : 40 élèves, ce qui est le seuil de « survie » - baisse qui s'explique notamment par le « turn over » professionnel des jeunes parents (quelle que soit la nationalité d'ailleurs). Par ailleurs, la nouvelle réglementation fiscale népalaise obligera pour la 1ère fois, notre école à payer des impôts, conséquents.

Dossiers reçus lors de la première campagne de bourse scolaire :

- **Renouvellements** : 2 dossiers

Récapitulatif des décisions de la CNB1 :

- **Attributions :** 2 dossiers